

Atelier Structure – Clôturer

← Etape précédente

Objectifs de l'étape

Valider la proposition de généralisation et accompagner la mise en œuvre

Acteurs

Sponsor + coordonnateurs

Modalités pratiques

Le sponsor est chargé, à partir du plan d'action de l'atelier de :

- Valider la proposition de généralisation avec l'appui des autres pilotes concernés,
- Accompagner l'appropriation,
- Valoriser l'action auprès du CRD

Les coordonnateurs ont pour mission de :

- Rédiger le descriptif détaillé de la solution retenue et/ou la (ou les) procédure(s) associée(s) afin que les acteurs concernés aient une vision précise des changements organisationnels et pratiques
- Suivre et s'assurer de la mise en place des actions du plan d'action dans les différentes fonctions
- Alerter le sponsor en cas de difficultés rencontrées lors du déploiement.

Les animateurs dresseront un bilan à 6 mois de l'atelier et des actions mises en place et ce tous les 6 mois jusqu'à la mise en place de toutes les actions ou leur abandon si le délai préconisé est dépassé

Durée

Maximum 6 mois pour le déploiement des actions.

Astuces

Le sponsor lance rapidement le plan d'action et s'assure d'une clôture de l'atelier dans les 6 mois.

Les personnes désignées coordonnateurs du processus sont désormais responsable du déploiement du plan d'action et de la gestion du processus

Pensez à compléter l'onglet « Réunions » en fin de pas à pas afin de comptabiliser le temps passé sur l'atelier

Prévoir évaluation à froid (modèle en cours de formalisation)